



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Rapporteur : Jean-Yves BRUN

Délibération
Séance plénière du 16 octobre 2023

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} commissions en date des 3 et 4 octobre 2023,

Vu l'avis du Bureau en date du 9 octobre 2023,

Monsieur Jean-Yves BRUN, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à l'unanimité.



Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

Le rapport d'orientations budgétaires pour 2022 déclinait les grandes priorités de l'exécutif régional pour son mandat. Le CESER avait apprécié la clarté et la qualité de ce rapport très complet qui intégrait également des éléments de prospective pluriannuelle jusqu'en 2027 et la trajectoire budgétaire de la mandature malgré les incertitudes concernant l'environnement économique et sanitaire, ainsi que celui des finances publiques.

Depuis ces orientations, le contexte inflationniste s'est amplifié, de même que l'urgence climatique, cumulés à un durcissement du coût du recours à l'emprunt. Le CESER, dans son avis sur les OB 2023, avait interpellé la Région : « *L'exercice est difficile, mais préparer les esprits aux décisions qui risquent de devoir être prises, pourrait faciliter l'anticipation d'une trajectoire budgétaire réadaptée aux circonstances et connue de tous* ». « *Les incertitudes actuelles, qui pourraient devenir structurelles, doivent amener la Région à élaborer des scénarios possibles pour respecter les objectifs du mandat :*

- *maîtrise accentuée des dépenses de fonctionnement ?*
- *recentrage sur les compétences obligatoires de la Région ?*
- *reports d'investissements ?*
- *hausse de la fiscalité liée aux cartes grises ?* »

Le CESER regrette de n'avoir pu réaliser les comparaisons interrégionales habituelles à cette étape, permettant de situer la Région Centre-Val de Loire par rapport aux autres régions, qui connaissent probablement les mêmes difficultés.

Dans le rapport de conjoncture régionale du CESER, il apparaît des données relatives au taux de chômage inférieures à la moyenne nationale en 2022 ; mais aussi un rebond de l'emploi industriel, et une meilleure fréquentation des transports REMI (+ 25% par rapport à 2021). La Région reste cependant en grande difficulté pour la densité médicale et pour son évolution démographique. Les politiques diverses d'attractivité du territoire sont donc indispensables pour positiver l'image de la Région et attirer les jeunes.

En effet, si l'année 2022 avait bénéficié du rebond post-covid, l'année 2023 marque un retour à la situation antérieure, mais fragilisée par l'inflation, la baisse de la consommation des ménages et un certain attentisme de la part des entreprises.

Alors que le gouvernement tablait sur une croissance du PIB de 1% en 2023 et de 1,6% en 2024, la situation économique mondiale et française a déjà amené celui-ci à revoir ses prévisions à la baisse (perspective de croissance à 1,4%). La prévision de croissance pour 2024, même abaissée, reste supérieure à celle du consensus des économistes (+0,8%), relève le Haut Conseil aux Finances Publiques, "notamment parce qu'elle suppose que le durcissement des conditions de crédit a déjà produit l'essentiel de ses effets". Ce qui n'est probablement pas le cas.

I- LES GRANDS EQUILIBRES STRATEGIQUES :

Lors du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2022, la Région avait fixé la trajectoire budgétaire pour le mandat :

Projection au CA - en M€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 056,8	1 071,5	1 085,2	1 098,9	1 112,6	1 126,3
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	884,9	890,6	891,1	899,9	903,5	914,6
EPARGNE BRUTE	171,9	180,9	194,1	199,0	209,1	211,7
RECETTES D'INVESTISSEMENT	94,0	65,0	55,3	55,3	55,3	55,3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	463,0	397,0	388,5	345,5	300,0	300,0
EMPRUNT ESTIME AU CA	249,3	207,6	198,0	158,1	104,5	101,3
ENCOURS DE DETTE	1 162,8	1 314,9	1 454,0	1 545,2	1 580,9	1 613,9
CAPACITE DE DESENETTEMENT (années)	6,8	7,3	7,5	7,8	7,6	7,6

Le CESER avait regretté, lors de la présentation du Rapport d'orientations budgétaires pour 2023, la non-actualisation de cette trajectoire. Le CESER réitère ce regret, même s'il a conscience de la difficulté de l'exercice.

✚ Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement de la collectivité se composent :

- Des recettes institutionnelles, estimées à 1 109,24 M€ pour le Budget Primitif pour 2024 ;
- Des recettes récurrentes (Remboursement des aides économiques ; recettes de restauration scolaire et hébergement dans les lycées ; les recettes des transports scolaires et des AOM ; les ressources humaines ; assistance pour les fonds européens) à hauteur de 20 M€/an environ.
- De fonds européens, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses et ne sont pas inclus dans la prospective.

La seule recette dynamique est la recette de TVA, qui constitue 60% des recettes institutionnelles régionales. Après des évolutions notables entre 2021 et 2023 en raison de l'inflation, l'année 2024 devrait connaître une évolution plus classique, autour de 3,5 % (+ 4,8 % dans le Projet de Loi de Finances pour 2024). Le CESER estime que la Région a raison d'être prudente sur ses

projections, même si elles restent optimistes, en raison notamment des incertitudes pesant sur la consommation des ménages et l'investissement dans les entreprises.

Les recettes, à périmètre constant, devraient ainsi connaître une évolution très faible d'ici la fin du mandat, soit environ 20 M€ de plus par an (soit +1,8%).

Pour minimiser l'effet ciseau attendu sur les dépenses et recettes, la Région envisage d'utiliser le seul levier fiscal dont elle dispose : la Taxe Régionale sur les Certificats d'Immatriculation (TRCI).

Ainsi, le tarif des cartes grises, inchangé depuis 2017, connaîtrait une augmentation de 10,4 %, soit 5,20 €/CV.

Par ailleurs, la part de plus en plus importante de véhicules hybrides et électriques, amènerait la Région à revenir sur l'exonération de 50% de la carte grise, qu'elle avait réinstauré en 2020.

La Région table sur ces augmentations pour espérer un produit proche de celui de 2019 (100 M€, soit + 17 M€ par rapport au BP 2023). Le CESER alerte sur cette projection optimiste,

qui reviendrait à une augmentation du nombre d'immatriculations de 10% (hors effet taux). Or à fin août 2023, selon les dernières données des constructeurs, le nombre de commandes

est en recul de 15%. L'année 2023 constitue encore une année de rattrapage post-covid, avec la livraison de véhicules commandés en 2021.

✚ Les dépenses de fonctionnement :

Comme évoqué dans le rapport, la Région doit faire face à des **dépenses incontournables** en raison de la mise en œuvre de ses compétences, parmi les plus exposées à l'inflation :

- La convention TER : + 30 M€ par rapport au BP 2023 (17 M€ par rapport à la réalisation) ;

- Les formations sanitaires et sociales : + 7 M€ (énergie, point d'indice des formateurs, réévaluation des bourses étudiantes) ;
- Les DSP routières en raison du coût du carburant et des hausses de salaire ;
- La masse salariale : +8 M€ de BP à BP ;
- Les frais financiers.

✚ L'épargne brute :

L'augmentation de ces dépenses incontournables sera plus forte que celle des recettes, ce qui mécaniquement,

génèrera une moindre épargne, sauf à revenir sur des dispositifs régionaux.

✚ Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement se composent structurellement des dotations, du FCTVA, et du

remboursement des aides économiques. Sauf projet majeur cofinancé, elles se situent autour de 55 M€.

✚ Les dépenses d'investissement :

Elles dépendent du montant des Autorisations de Programme ouvertes et à venir. Sur les grands chantiers régionaux où la Région est en maîtrise d'ouvrage directe,

les dépenses déjà engagées représentent un volume conséquent au regard de l'objectif déjà ambitieux du mandat.

DEP INVT déjà engagées	CA 2022	BP+DM 2023	2024	2025	2026	2027
OBJECTIF GLOBAL DU MANDAT HORS TET	463	397	388,5	345,5	300	300
Dont transports	209,13	106,067	58,745	110,538	204,881	108,5585
Acquisition ou rénovation matériel ferroviaire hors TET	164,83	60,514	50,095	65,093	122,166	92,7785
Infrastructures ferroviaires	44,3	45,553	8,65	45,445	29,815	15,78
Dont lycées	122,8	120	91,8	112,879	146,316	126,779
Dont formations sanitaires et sociales- IFSI	3,47	7,7	9,3	17,4	15,6	13,1
Chantiers engagés			7,9	9,2	5,8	4,7
Chantiers à démarrer si décision politique			1,4	8,2	9,8	8,4
TOTAL	335,4	233,767	159,845	240,817	366,797	248,4375
% dépenses engagées/objectif du mandat	72,4%	58,9%	41,1%	69,7%	122,3%	82,8%

Compte tenu de la baisse prévisible de l'épargne brute, le CESER s'interroge sur la

perspective d'investissement.

pluriannuelle

II – PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF POUR 2024

Trois axes stratégiques avaient guidé le projet de mandat élaboré fin 2021 :

- Mieux vivre en région Centre-Val de Loire ;
- Transformer notre modèle économique : répondre aux défis écologiques, économiques et sociaux ;
- Soutenir nos territoires d'initiatives et de solidarités.

Pour 2024, les priorités se déclinent ainsi :

- La solidarité ;

- La transition écologique et la lutte contre le dérèglement climatique ;
- L'emploi ;
- Le renforcement des services en proximité ;
- Le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et des consommateurs dans un modèle agroécologique et économique ambitieux ;
- Le bien vivre par la culture, le sport et la vitalité associative.

L'avis du CESER quant à la mise en œuvre de ces six priorités :

 **La solidarité** en faveur du pouvoir d'achat des familles se traduira sur les politiques dont la Région a la responsabilité :

- En expérimentant une tarification sociale dans les lycées, comme cela avait été évoqué lors de la préparation du Budget Primitif pour 2023. Le CESER souhaite que cette tarification soit la moins complexe possible ;
- Par la poursuite de la gratuité des manuels et ouvrages numériques scolaires ;
- Par l'aide au premier équipement en lycée professionnel et apprentissage ;
- Par la poursuite de la gratuité des transports REMI pour les jeunes de 15 à 25 ans le week-end.

Parmi les mesures nouvelles envisagées, si le CESER ne peut qu'approuver l'objectif d'amélioration des conditions de vie des étudiants, il s'interroge sur la substitution par la Région, via le dispositif « Vie Etudiante Campus », de la mise en œuvre de compétences qui normalement relèvent du

CROUS (lutte contre la précarité étudiante, accès à la culture et au sport).

A propos de la gouvernance du CROUS, le CESER attire l'attention sur la prise de position qu'il prend, dans l'avis relatif au SRESRI, au cours de la même séance.

La solidarité se manifestera également par l'accompagnement des demandeurs d'emploi, dans un contexte de désengagement de l'Etat. La mise en œuvre de France Travail, incluant désormais les bénéficiaires du RSA, pourrait encore élargir les publics à former, nécessitant des crédits régionaux conséquents.

Enfin, l'implication forte de la Région en matière de santé sera poursuivie. La montée en puissance de la faculté de médecine et la création du CHU d'Orléans devraient favoriser l'enracinement de la politique portée par la Région depuis des années.

 **L'intervention régionale sera également caractérisée par la prise en compte de la transition écologique et la lutte contre le dérèglement climatique.**

Le CESER considère que la prise en charge d'une telle priorité mériterait l'affichage de sa traduction concrète au sein de chaque politique. Il note néanmoins quelques éléments structurels :

Le CESER appelle de ses vœux à ce que la mise en œuvre récente de l'Agence Régionale Environnement Climat permette un réel changement d'échelle de la rénovation thermique, dans un contexte où le nombre de logements disponibles à la location se restreint

drastiquement alors que la demande explose. Les propriétaires modestes doivent également être accompagnés pour limiter la fracture énergétique, au risque de devoir retirer leur bien du marché de la location.

Le CESER approuve la mise en valeur des projets contribuant à la lutte pour la préservation de l'environnement et à l'adaptation au réchauffement climatique,

dans la nouvelle génération des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST).

Concernant le nouveau dispositif « ACCEL'TRANSITIONS » pour les entreprises, le CESER aimerait préalablement disposer d'un état des lieux de l'ensemble des dispositifs existants, un certain nombre d'entre eux risquant de se superposer.

La mobilisation des outils économiques pour le développement de l'emploi :

Le contexte économique frileux risque de remettre en cause de potentiels investissements dans les entreprises. Le CESER encourage la Région à maintenir le cap pour la relocalisation des industries indispensables sur notre territoire et à favoriser l'emploi, et en particulier sur les métiers en tension.

Le CESER encourage une future stratégie de l'Economie Solidaire et Sociale ambitieuse, notamment pour le maintien de l'emploi dans les associations, qui, pour nombre d'entre elles, créent le lien social de la population régionale.

Le soutien vers tous les territoires avec le renforcement des services de proximité

Si les préoccupations écologique et climatiques devraient bien être intégrées aux futurs CRST, comment se déclineront-elles pour répondre aux besoins de chacun des bassins de vie ? L'intermodalité devra avoir une place essentielle dans ces contrats, sans toutefois tout cibler sur les vélo-routes, qui ne sont pas toujours la seule réponse en milieux périurbain et rural.

Orléans permettent que les deux systèmes métropolitains soient retenus dans la liste définitive élaborée par le gouvernement. Par ailleurs, la proximité devra également se matérialiser par la réouverture des lignes de fret ferroviaire, en particulier vers l'axe Atlantique.

Le CESER soutient la Région dans la démarche qu'elle a engagé avec l'Etat pour contractualiser au plus tôt possible des opérations liées aux étoiles ferroviaires, pouvant à terme constituer le futur RER métropolitain régional. Dans l'attente, le CESER souhaite que les projets défendus par Tours et

Enfin, en raison du manque de financement des budgets régionaux pour l'ensemble des mobilités, la Région devrait voter une hausse des tarifs des billets de train. Le CESER alerte la Région sur l'impact qu'une telle mesure pourrait avoir sur les petites lignes de desserte fines, et sur la nécessaire mise en adéquation avec les tarifs proposés sur certains cars REMI.

Le soutien au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et des consommateurs dans un modèle agroécologique et économique ambitieux :

L'année 2024 devrait se caractériser par la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie agricole, tournée vers le renouvellement des

générations, mais aussi vers la sécurité alimentaire et la gestion de l'eau.

Le CESER a d'ailleurs réalisé un rapport sur l'eau qui sera présenté lors de cette plénière.

Le bien vivre par la culture, le sport et la vitalité associative

Le Sport marquera indéniablement l'année 2024, avec l'organisation de l'épreuve de Tir des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Châteauroux et de très nombreuses manifestations pour faire vivre le sport sur l'ensemble du territoire régional.

La Région continuera à soutenir le tissu culturel, en favorisant notamment les actions vis-à-vis des publics les plus éloignés des pratiques artistiques et des jeunes. Un nouvel événement, « week-end dar dar », pour les 15-25 ans pourrait être pérennisé.

CONCLUSION

Lors des OB pour 2022, le ratio cible servant de référence à la trajectoire budgétaire et financière de la Région, s'est limité à la capacité de désendettement, à savoir la limite maximale de 9 ans. Ce rapport permet de mettre en avant la part des dépenses incontournables, dont le dynamisme est plus fort que l'évolution naturelle des recettes de fonctionnement.

Aussi, le CESER pense que la Région devrait rajouter à ce ratio ceux concernant l'épargne (brute et nette), comme cela a prévalu pendant de nombreuses années. En effet, eux seuls permettront à la Région de fixer des objectifs en termes de volumes à ne pas dépasser, tant pour les dépenses de fonctionnement que pour le cadrage pluriannuel des investissements.

Le CESER, sans les contester, s'interroge sur la part des dépenses régionales qui sont la conséquence de désengagements d'autres partenaires publics, et en premier lieu, l'Etat.

De plus, le CESER constate toujours l'absence de réforme territoriale d'ampleur et sa conséquence en termes de meilleure lisibilité financière pour chacune des collectivités territoriales, notamment en termes d'autonomie fiscale.

L'exécutif régional va nécessairement être amené à faire des choix, en réinterrogeant l'ensemble de ses dispositifs. Ce serait l'occasion de revoir les interventions régionales, dans un objectif de simplification.

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif à la DM n°2 de 2023 et les OB de 2024

Intervention de Madame CARATY-QUIQUET Marie-Christine

Au nom du groupe : CFE-CGC

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur Général, chers collègues,

Au sujet de la DM n°2, la CFE-CGC est satisfaite de voir que la Région soit réactive sur la formation professionnelle, l'éducation – jeunesse et l'apprentissage.

Pour les transports, sujet combien important puisqu'il grève une bonne partie du budget de la région, la CFE-CGC constate une forte augmentation des AE en matière de fonctionnement mais aussi en investissement. Notre région, très en retard par rapport aux autres Régions, se doit d'avoir des transports rénovés afin de pouvoir offrir un service de transport de qualité si elle veut attirer de nouveaux habitants et entreprises dans notre Région.

Quant aux recettes, sur le point SNCF, la CFE-CGC constate que la Région a réussi à obtenir un remboursement de trop perçu par la SNCF.

Enfin, la CFE-CGC s'étonne de ne pas voir, au niveau des ressources humaines, le versement de la prime exceptionnelle pour les agents de l'Etat et aimerait savoir si les fonctionnaires territoriaux de la Région auront droit à cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat avant la fin de l'année 2023.

La CFE-CGC votera favorablement cette DM2

Au sujet des Orientations Budgétaires de 2024, la CFE-CGC réitère son questionnement sur l'évaluation des recettes essentiellement basée sur la TVA. L'Etat reverse de la TVA à la Région et le montant est soumis à la hausse du PIB, de la croissance économique et autres indicateurs qui ne sont actuellement pas très encourageants. Notre Région est déjà fortement endettée et les taux d'intérêt ne sont plus les mêmes que ces derniers mois. Un risque potentiel existe sur une augmentation de l'endettement de la Région.

Quant à la TRCI, augmenter le tarif sur les véhicules « non propres » et remettre en cause l'exonération de 50 % sur les véhicules hybrides et propres appelle les questionnements suivants : la Région s'est orientée sur un programme écologique fort. La CFE-CGC voit une contradiction entre cette ambition et le fait de remettre en cause l'exonération de 50 %. De plus, les véhicules hybrides ou électriques sont encore très chers à l'achat. Peu de famille peuvent se permettre ces achats et la France, pour les véhicules les moins chers qui proviennent des pays asiatiques, prévoit de taxer ceux-ci...ce qui augmenterait leur prix. Quant à la location à 100 euros, il s'agit là d'une belle initiative mais limiter à certains véhicules, petits et peu adaptés aux familles, et pour des revenus très faibles.

Pour ce qui est de la transition écologique et la lutte contre le dérèglement climatique, la CFE-CGC s'interroge sur l'aide apportée. En effet, les nouvelles règles pour louer des logements font que ceux identifiés comme passoire énergétique ne pourront plus être loués sauf travaux que beaucoup de propriétaires ne pourront plus faire. Or, nos étudiants ont déjà énormément de mal à se loger. Cela va s'aggraver.

En outre, le gouvernement prévoit également de relever la fiscalité sur les loueurs en « BNB ». Dans notre belle région touristique, cela risque de provoquer une perte de revenus pour les propriétaires et les commerces qui verront moins de touristes afflués, l'offre hôtelière étant déjà bien saturée.

Pour les autres observations, la CFE-CGC rejoint les conclusions du CESER et elle votera favorablement ces OB pour 2024.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif aux Orientations Budgétaires 2024

Intervention de Monsieur Hubert JOUOT

Au nom du groupe : URAF Centre-Val de Loire

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur Général du Conseil régional, Monsieur le Rapporteur Général, chers collègues,

J'interviens au nom de l'Union Régionale des Associations Familiales Centre-Val de Loire.

Identifiant les six priorités qui structureront l'action régionale au cours de l'exercice 2024, la région observe que l'atteinte de ces objectifs se déroulera dans un cadre budgétaire extrêmement contraignant, les charges augmentant plus vite que les recettes.

Souhaitant ne pas « réduire aveuglément l'action régionale », ni « amputer la capacité à investir », et faire de l'année 2024, comme « après déjà 2023 », une année de maîtrise de la capacité de désendettement régionale, la région s'apprête à faire des choix, et en appelle « à un réel engagement de l'Etat pour repenser la fiscalité locale plus que jamais nécessaire ».

Le rebasage de la fiscalité locale, si même il est entrepris, ne pouvant pas aboutir prochainement, nous partageons pleinement l'avis de notre rapporteur général qui termine son avis en indiquant que des choix sont à faire.

Dans ce contexte économique contraignant, nous relevons avec satisfaction que la région fera des choix en veillant à préserver le pouvoir d'achat des jeunes et des familles.

Nous voterons l'avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif à la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2023 et les Orientations Budgétaires 2024

Intervention de Monsieur Jean-Louis RENIER

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur Général du Budget, Monsieur le rapporteur, Cher(e)s collègues.

La CFDT souligne la qualité des avis présentés. Beaucoup documentés et chiffrés, ils mettent en évidence les contraintes dans lesquelles s'inscrivent les trajectoires budgétaires pour 2024.

La région continue de s'engager avec détermination dans les politiques de solidarité en direction des habitants comme des territoires, d'accompagner l'économie dans les transitions et soutenir l'activité par un effort important d'investissement. Ce volontarisme mis en œuvre malgré les incertitudes pèse sur le budget de la région. C'est toute la difficulté de projeter à moyen terme les trajectoires économiques et budgétaires sans des remises en cause : de recentrage de certains objectifs, d'ajustement des financements, de meilleur ciblage et de l'adaptation de la fiscalité aux exigences actuelles en particulier de la transition écologique.

Pour 2024, les grands équilibres budgétaires semblent stabilisés. Même si les dépenses de fonctionnement s'envolent sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie, de l'augmentation des taux d'intérêt et des frais de personnel du fait des diverses revalorisations salariales, l'effort semble maintenu sur les compétences socles de la région tout en conservant un niveau d'épargne identique. Côté recettes, même si un fléchissement s'observe, la principale ressource constituée par la TVA, demeure la recette majeure du financement de la collectivité territoriale. Mais cette part accrue de la TVA a pour conséquence d'exposer rapidement les finances locales aux possibles retournements de la conjoncture économique. Véritable indicateur de la santé financière budgétaire, les ratios de l'épargne brute, nette, le recours à l'emprunt et la capacité de désendettement. On observe une épargne brute contractée et contenue, un recours à l'emprunt en légère hausse et une diminution du fonds de roulement.

Au vu des fortes contraintes budgétaires dans lesquelles s'inscrit aujourd'hui l'action publique, connaître l'impact des politiques mises en œuvre est incontestable. La décision modificative n°2 en fait l'analyse en particulier sur le volet transports et mobilités, premier poste budgétaire. L'offre est toujours jugée défailante et le coût des mobilités au quotidien continue de susciter du mécontentement en particulier pour les catégories les plus modestes et en milieu rural. Le Centre Val de Loire a été la première région à avoir instauré la gratuité des transports pour les 15-25 ans le Week-end et les jours fériés. Il serait intéressant qu'un premier bilan soit tiré notamment sur la viabilité financière de cette mesure mais également en termes de transition écologique et d'égalité territoriale.

S'il est acté qu'il y aura une baisse de la participation de l'État dans le financement de la formation des demandeurs d'emploi via le PIC (plan d'investissement dans les compétences) en 2024, les montants réels ne sont pas connus et le budget prévisionnel est incertain. Pour la CFDT, les arbitrages qui seront fait doivent préserver au mieux la mise en œuvre des actions prévues en lien avec les objectifs du protocole d'expérimentation France Travail en Centre Val de Loire.

L'évolution des relations entre l'État et les collectivités territoriales et leur contractualisation croissante devrait conduire à l'élaboration de pratiques évaluatives. A ce titre, une évaluation des politiques publiques en matière de transports régionaux devient incontournable. Le désengagement progressif de l'État au niveau des territoires, implique que l'action publique en région soit clairement définie afin d'éviter tout glissement ou intervention dans des domaines hors de sa compétence. Pour la CFDT, promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques constitue un véritable enjeu démocratique. Enfin, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion globale sur la fiscalité directe locale. Même si la révision foncière, la mise à jour du fichier de la gestion des biens immobiliers amélioreront les bases, le système devient illisible.

La CFDT votera l'avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif à la décision modificative n°2 de l'exercice 2023, Orientations budgétaires 2024

Intervention de Monsieur : Jean-François RICHARD

Au nom du groupe : Groupe des Entreprises et des Indépendants GEI

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur Général du Budget au Conseil Régional, Monsieur le rapporteur de l'avis, chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter les observations du groupe des entreprises et indépendants relatives au rapport d'orientations budgétaires pour 2024.

Nous traversons aujourd'hui un cycle économique, géopolitique et climatologique marqué par beaucoup d'incertitudes dans de nombreux domaines.

Nous partageons l'année dernière l'avis du Président Bonneau sur la difficulté à bâtir à l'horizon de fin du mandat les trajectoires économiques et budgétaires de la Région, bousculées par des événements pandémiques, économiques, financiers, climatiques, géopolitiques et cette année encore comme si le conflit russo ukrainien ne suffisait pas, voici que s'embrase à nouveau le Moyen Orient avec sans doute des conséquences à venir qui pèseront sur l'économie.

Naviguer entre le souhaitable et le possible, et bâtir une trajectoire économique et budgétaire réaliste et crédible, tel est le défi à relever pour la Région. Sur ce point, nous regrettons comme l'exprime notre rapporteur de l'avis que la trajectoire issue du ROB pour 2022 n'ait pas été actualisée car l'inflation est toujours présente, les conditions d'accès au crédit se sont considérablement durcies générant une crise du marché de l'immobilier, les ménages consomment moins et les entreprises attendent des jours meilleurs pour investir tandis que les prévisions optimistes de croissance du PIB à 1,4% établies par Bercy ne dépasseront guère 0,8%.

Malgré les incertitudes qui pèsent sur le budget, les objectifs financiers demeurent, savoir la préservation de l'avenir par la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour rétablir l'épargne brute et piloter l'investissement afin de ramener le désendettement autour des 7 années.

Autre point d'incertitude, l'édifice budgétaire s'appuie pour 60% de ses recettes institutionnelles sur la TVA très liée au niveau de consommation des ménages et à l'investissement des entreprises.

Le projet de la Région d'augmenter de 10,4% la Taxe Régionale sur les Certificats d'Immatriculation soit 5,20 €/cv, couplé à la fin de l'exonération de 50% de la taxe applicable aux véhicules électriques alors que le marché de l'automobile n'a retrouvé que son niveau de l'année 2021 constitue un pari très optimiste compte tenu de la baisse de commandes de véhicules neufs.

Le groupe votera en faveur de l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER sur les orientations budgétaires 2024

Intervention de Madame Kenza BELLIARD

Au nom du groupe : CGT

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-président en charge des Finances
Monsieur le Rapporteur
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

Le groupe CGT partage très largement les analyses et questions de notre rapporteur. Au-delà de cet avis, la CGT souhaite contribuer à la réflexion collective sur la situation économique et sociale de notre région et de notre pays.

Il est clair que l'inflation pèse dramatiquement sur la vie quotidienne de nos concitoyennes et de nos concitoyens et sur l'activité économique régionale qui est actuellement récessive même si ce mot est tabou des conjoncturistes et des statisticiens. Mais nous n'en partageons ni les causes ni les outils pour l'endiguer.

Les tensions géopolitiques ont été prétextes aux géants industriels, dont ceux de l'agroalimentaire, pour retrouver des taux de marges indécents (48,5% dans l'agroalimentaire) comme le niveau des dividendes aux actionnaires. La question de les faire contribuer aux ressources des états dépasse aujourd'hui très largement les rangs de la Cgt. Quand le ministre de l'Economie dit qu'il ne veut pas augmenter la fiscalité, il sait bien que ce sont les plus faibles qui ont une fiscalité aggravée avec l'augmentation de la TVA d'environ 30 milliards d'euros en deux ans. Cependant cette donnée est aussi taboue : que ne ferait-on pas pour protéger le capital !

Nous ne partageons pas non plus les remèdes pour lutter contre l'inflation : l'arme utilisée par les autorités monétaires, la remontée des taux d'intérêt, est néfaste pour les particuliers pour le crédit au logement par exemple, néfaste pour les entreprises car elles réduisent leurs investissements, néfaste pour notre région comme pour l'Etat car ces taux alourdissent les intérêts d'emprunts et donc les dettes publiques.

Il existe une arme pour lutter contre l'inflation : une politique monétaire sélective, favoriser et soutenir l'économie réelle, la transition écologique, les politiques sociales et alourdir les conditions de la spéculation : mais que ne ferait-on pas pour permettre au capital et aux spéculateurs de continuer à s'enrichir !

La question d'une plus grande autonomie fiscale des régions revient régulièrement. Nous y sommes opposés car se creuserait les inégalités territoriales qui existent déjà.

Nous réaffirmons le cadre de l'intérêt général du peuple et de la Nation et non pas de la concurrence entre les régions ! Depuis le traité de Maastricht, la Nation est fracturée et ce n'est pas un hasard, car l'Europe des régions est le cadre propice aux intérêts des forces de l'argent contre ceux des peuples.

La seule solution est une réforme de justice fiscale et notre proposition de renforcer de 100 milliards d'euros les recettes de l'Etat permet de meilleures dotations générales de fonctionnement et donc des politiques régionales plus ambitieuses.

Nous approuvons les sept priorités de la région pour 2024 :

- La solidarité quand la pauvreté ne cesse de progresser comme le montre l'observatoire des inégalités, les rapports de la Fondation Abbé Pierre et du Secours Populaire. La Région devra lutter contre la précarité étudiante tout en ne se substituant pas aux CROUS et à l'Etat. Nous proposons d'évoluer vers la gratuité intégrale des transports pour les moins de 25 ans.
- Financer la transition écologique et l'emploi. Nous proposons toujours la création d'un pôle financier public régional pour la financer comme pour financer l'économie régionale ce qui pourrait diminuer les aides aux entreprises par des fonds publics.
- Le renforcement des services publics de proximité ce qui n'exonère pas l'Etat, à travers le CPER d'y contribuer efficacement notamment pour la santé et l'éducation.
- Le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement dont c'est le sujet avec le rapport sur l'eau ce qui conduira à une nouvelle planification agricole au plan national et des changements de paradigmes.
- Le bien vivre par la culture, le sport la vie associative bref tout ce qui unit dans l'épanouissement des habitantes et des habitants.

Concernant les marges de manœuvre de notre région, on voit aujourd'hui la pertinence de nos propositions quand les taux d'intérêts étaient bas voire négatifs pour investir dans l'avenir et nous avons proposé de lever une prudence excessive dans les investissements pour les infrastructures, l'Education, l'enseignement supérieur et la recherche.

Il faudra en retenir la leçon quand les taux d'intérêts vont entamer leur décrue comme dans tous les cycles de l'économie.

Aujourd'hui, la durée de l'endettement et les agrégats d'épargne, dans ce contexte récessif, ne doivent pas obérer les investissements d'avenir nécessaires.

Pour conclure, notre rapporteur a raison de pointer le rôle de l'Etat dans les responsabilités qui sont les siennes en matière de services publics qui ont été sacrifiés par des réformes iniques des gouvernements successifs, en particulier la santé et l'éducation et nous savons quel peut être le poids des régions pour inverser ces politiques pour notre jeunesse, pour l'ensemble de la population y compris celle qui vieillit et qui a besoin de services publics adaptés.

Nous voterons cet avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 16 OCTOBRE 2023

Avis du CESER relatif aux projets d'avis sur la Décision Modificative n°2 pour 2023 et sur les Orientations Budgétaires 2024

Intervention de Monsieur Jean-Paul VINCENT

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Rapporteur du Budget du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Rapporteur, cher(e)s collègues,

Le groupe FO n'interviendra pas sur le fond de la Décision modificative n°2 mais remarque et apprécie l'issue favorable, vis-à-vis de la SNCF et la Collectivité dans le cadre de la Convention TER, du litige qui pouvait exister depuis 2022, entre l'appréciation du prix réel de l'énergie. Cela permet à la Région de réintégrer la provision de 20 Millions d'euros, de réduire le recours à l'emprunt de plus de 11 Millions d'Euros et d'améliorer ainsi son épargne nette. En cette période de grande incertitude économique, nous considérons qu'une gestion proactive permet à la collectivité de mieux maîtriser ses dépenses pour l'intérêt de tous.

Concernant les Orientations Budgétaires, nous partageons l'avis présenté pour 2024 comme nous avons partagé celui présenté précédemment pour 2023, c'est en particulier sur la nécessité de préparer les esprits aux décisions qui pourraient amener à réadapter la trajectoire budgétaire. Malheureusement cet effort didactique ne semble pas avoir été mis en œuvre pour le moment, ni annoncé pour 2024.

Si la Région réaffirme sa volonté d'être solidaire pour réduire les effets de l'inflation, notamment sur les tarifications de transport. Le groupe FO s'interroge sur le niveau d'une augmentation d'ores et déjà annoncé. Il partage également l'inquiétude qu'aurait l'impact de telles augmentations sur la fréquentation de certaines lignes du territoire régional.

Le Groupe FO soutient les efforts de solidarité que mettra en œuvre la Région pour la formation de tous les demandeurs d'emplois. Nous rappelons cependant que ceux qui ont une activité, mais également les retraités, sont aussi fragilisés économiquement, particulièrement par l'inflation des prix de l'alimentation et qu'ils risquent d'être les oubliés des politiques régionales.

Concernant les objectifs de recettes pour 2024, le Groupe FO constate que la Région se retrouve à nouveau devant le mur de la TVA, qui peu à peu devient la mono-ressource fiscale de la Collectivité. Nous avons eu l'occasion lors des différents débats budgétaires de cette mandature de donner notre position sur ce sujet et nous n'y reviendrons pas. Cela ne veut pas dire que nous serions pour une fiscalité locale spécifique à la Région. Les impôts locaux ne sont pas plus égalitaires que la TVA, bien au contraire. Nous voyons bien comment les Collectivités locales gèrent aujourd'hui la Taxe Foncière.

Pour le Groupe FO, les transferts de compétence de l'Etat vers les Régions doivent aujourd'hui faire l'objet d'une réactualisation afin de leur permettre de mener à bien leurs politiques au service des publics et des usagers.

Le Groupe FO votera favorablement l'avis présenté par le Rapporteur ainsi que l'avis sur la Décision Modificative n°2 au Budget de 2023.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr